



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 03 2019

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à 20 heures, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, Mme LAURENT, Adjointe, Mmes AUBER et PETIT, MM. BERNIER et CARCEL.

Absent(s) excusé(s) : Mme ALLEAUME, MM. DOUYERE, LECLERC et M. VATELIER (donne pouvoir à M. MOLMY).

Secrétaire de séance : M. CARCEL.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE MONTVILLE – Délibération n°19-001

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal de Montville pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Délibération n°19-002

M. le Maire cède la présidence du Conseil Municipal à Mme Anne-Laure LAURENT, Adjointe et se retire de l'assemblée.

Mme LAURENT donne lecture du compte administratif 2018 :

<i>Report de l'excédent de fonctionnement 2017</i>	156 215,96 €
Recettes de fonctionnement 2018 : 169 422,81 €	} 35 992,58 €
Dépenses de fonctionnement 2018 : 133 430,23 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 =	192 208,54 €

<i>Report de l'excédent d'investissement 2017</i>	297 390,67 €
Recettes d'investissement 2018 : 212 435,89 €	} 174 821,24 €
Dépenses d'investissement 2018 : 37 614,65 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018 =	472 211,91 €

EXCEDENT GLOBAL 2018 = 664 420,45 €

Restes à réaliser 2018 - RECETTES	13 870,00 €
Restes à réaliser 2018 - DEPENSES	<u>214 798,00 €</u>
Solde RESTES à REALISER =	- 200 928,00 €

TOTAL CUMULE Fonctionnement + Investissement = 463 492,45 €

M. le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019 – Délibération n°19-003

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<i>Report de l'excédent de fonctionnement 2017</i>	156 215,96 €
Recettes de fonctionnement 2018 : 169 422,81 €	} 35 992,58 €
Dépenses de fonctionnement 2018 : 133 430,23 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 =	192 208,54 €

<i>Report de l'excédent d'investissement 2017</i>	297 390,67 €
Recettes d'investissement 2018 : 212 435,89 €	} 174 821,24 €
Dépenses d'investissement 2018 : 37 614,65 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018 =	472 211,91 €

EXCEDENT GLOBAL 2018 = 664 420,45 €

Restes à réaliser 2018 - RECETTES	13 870,00 €
Restes à réaliser 2018 - DEPENSES	<u>214 798,00 €</u>
Solde RESTES à REALISER =	- 200 928,00 €

TOTAL CUMULE Fonctionnement + Investissement = 463 492,45 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 192 208,54 €, arrondi à **192 208 € au compte C/002.**
- Pour mémoire, le résultat d'investissement reporté est de 472 211,91 €, arrondi à 472 211 €.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET WIFI4EU – Délibération n°19-004

M. le Maire présente au conseil municipal l'initiative WiFi4EU, qui offre aux communes la possibilité de demander des coupons d'une valeur de 15 000 euros, à utiliser pour installer un réseau Wi-Fi dans des espaces publics. Elle vise à améliorer l'accès au haut et très haut débit pour les services en ligne, en particulier dans les régions rurales et les zones isolées. L'objectif est d'accroître la qualité de vie en facilitant l'accès à certains services.

Cette initiative a suscité un grand intérêt dans toute l'Europe : plus de 22 800 communes se sont enregistrées. Le premier appel à candidatures a été organisé le 7 novembre 2018. Conformément au règlement (UE) 2017/1953 du Parlement européen et du Conseil, les communes ont été sélectionnées en fonction de leur rapidité, selon le principe du «premier arrivé, premier servi», mais en respectant un équilibre géographique, qui garantit à chaque pays un maximum de 224 coupons (soit 8 % maximum du budget total du premier appel à candidatures pour tous les pays).

La commune d'Yquebeuf ayant obtenu un coupon de 15 000 €, M. le Maire a rencontré la société WI CONNECT, implantée en Normandie et qui a travaillé avec les communes voisines (Rouen et Montville entre autres ...), afin d'étudier la mise en œuvre du projet. Monsieur CARCEL, après avoir contacté la société, apporte les précisions techniques complémentaires sur l'intérêt de ce dispositif.

Le projet WIFI4EU nécessite l'implantation de 15 bornes WIFI au minimum, qui seront réparties en intérieur et en extérieur des bâtiments Mairie, salles de musique, salle des fêtes et Espace Arts & Cultures. La prestation prévoit également l'assistance technique durant les 3 années à venir. Le portail d'accueil WIFI permettra en outre de communiquer plus largement et facilement sur les actions menées par la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le devis de la société WI CONNECT pour la mise en œuvre d'une solution matériel et service conforme au cahier des charges WIFI4EU, pour un montant de 16 435 € HT.
- De valider le devis proposant une solution de téléphonie permettant d'atteindre les objectifs de connexion imposés par l'UE dans le cadre du coupon WIFI4EU, pour un investissement de 1 152,90 € HT. Cette offre permet en outre de réduire les frais de fonctionnement en téléphonie.
- De valider le devis proposant une solution de vidéo-protection de 4 caméras pour un montant total de 2 795 € HT, afin de renforcer la surveillance des locaux et équipements de la mairie et l'école de musique.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents au projet, et à demander le maximum de subventions pour la vidéo-protection.

PROJETS CULTURELS MULTISECTORIELS ET LEURS FINANCEMENTS DONT EUROPEENS – Délibération n°19-005

M. le Maire présente au conseil municipal l'ensemble du projet polyculturel.

Il rappelle le rayonnement de l'Ecole de Musique sur 50 communes, les qualités techniques et acoustiques de l'Espace Arts et Cultures reconnues par les services de l'Opéra National de Paris pour la diffusion de leurs œuvres. Cet espace reconnu est parfaitement adaptable pour accueillir une offre polyculturelle.

Le projet consiste à développer et à diversifier les offres de services culturels à la population d'Yquebeuf et du territoire (potentiel de 2 intercommunalités : 80 000 habitants).

Les objectifs sont :

1) Devenir une véritable pépinière culturelle rurale avec :

- Des offres diversifiées :

• Projection mensuelle de films en partenariat avec CinéSeine ou autre.

• Implanter une Micro-Folie, le Musée Numérique et le fablab, en Partenariat avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette de Paris par une adhésion dans le respect de la Charte du réseau Micro-Folie. Cette offre novatrice et innovante de cet espace de réalité virtuelle et ludothèque est le fer de lance et la pièce maîtresse de ce projet.

A cela s'ajoutent d'autres offres déjà expérimentées : le théâtre, la danse classique et contemporaine, concerts, expositions et conférences, réunions d'intérêt général, réalisation de courts métrages, diffusion en direct de grands événements sportifs, culturels, voyages et sorties intergénérationnels ...

- Une implication des différents acteurs du territoire : écoles, collèges, associations dont celles avec des personnes en situation de handicap, les habitants du Territoire de 0 à 99 ans ...

2) Réussir avec ces projets multisectoriels le même marcottage que ce qui a été réussi avec l'école de musique

3) Maximiser la fréquentation de la structure culturelle existante par une utilisation optimale des locaux.

4) Affirmer notre identité Territoriale culturelle, rurale et dynamique.

Le montant global de ce projet s'élève à 160 288 € HT. Il peut être financé sur les dépenses éligibles par la DETR (30%), le Département (25%), le Ministère de la Culture (15 000 €) et les Fonds européens (FEADER / LEADER pour 60 000 €).

L'emploi d'un service civique serait financé par l'Etat à hauteur de 6 338 € par an.

L'autofinancement à la charge de la commune serait de l'ordre de 25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 6 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

- De valider la souscription de parts sociales à la SPL Noé cinéma / CinéSeine d'un montant de 6 000 € et la signature de tous documents nécessaires à la réalisation du projet.
- De valider l'adhésion au réseau Micro-Folie et la signature de la Charte et de tous documents afférents au projet.
- D'autoriser M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires et utiles pour la réussite de ces projets multisectoriels.
- D'autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires pour le recrutement d'un emploi aidé, en lien avec ce projet.
- D'autoriser M. le Maire à demander le maximum de subvention auprès des différents financeurs.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Ecoles de Cailly : la commune informe les parents sur les subventions versées fin 2018 aux écoles de Cailly (150 € à la coopérative scolaire maternelle, 150 € à la coopérative scolaire primaire, 800 € versés à l'école primaire pour les équipements informatiques). La commune a rappelé début 2019 aux maîtresses les modalités de demande et de versement de subvention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Des habitants ont formulé le souhait que l'église soit éclairée plus longtemps au moment des fêtes de Noël.
- Le panneau STOP situé sur la route allant vers Critot semble vétuste et pourrait être remplacé.
- Une séance de dédicace de Michel BUSSI et Fred DUVAL BD aura lieu le 14 mars 2019 à Cailly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.